

Déclaration Préalable

CSEE septembre 2026

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les élus, et représentants de la Direction.

Il nous semble opportun de faire aujourd'hui un focus sur la DTOF.

Commençons par le sujet des horaires des Techniciens en Occitanie. La direction a refusé de mettre ce point à l'ordre du jour de ce CSE mais modifie les horaires de travail en mettant en exergue un souci de l'outil de planification. Ce dernier ne sait pas gérer l'activité sur des créneaux de moins de 30 minutes. Certes, mais il nous semble important d'associer les instances représentatives du personnel. Pour rappel, toute modification d'horaires dans une boutique passe en information consultation dans cette instance. La situation des équipes de Montpellier n'est que la partie émergée du problème puisque certains horaires d'équipes ont déjà été modifiés sans information aux représentants du personnel. Ce n'est pas admissible !! L'arrivée future de l'outil FSM (projet max intervention) a fait monter l'inquiétude dans les équipes et revoir les horaires aujourd'hui ne nous semble pas judicieux !! Nous attendons ce point à l'ordre du jour du prochain CSE du mois d'octobre. Nous confirmez-vous que dans l'intervalle toute modification d'horaire est stoppée ?

Nous alertons également sur les premiers effets de la multi compétences technique qui découle du projet max intervention, en Occitanie mais aussi en Nouvelle Aquitaine. Stress, charge mentale, sentiment de dévaluation, perte de sens, difficulté dans la montée en compétence... Former oui, accompagner oui mais surtout mettre en œuvre régulièrement dans le plan de charge et valoriser cette montée en compétences nous semble primordial.

Arrêtons-nous maintenant sur le projet Primo V2, le nouveau « projet 1 site = 1 intervenant ». Changement de stratégie versus Primo : dorénavant nous ré internalisons certains sites et en transférons d'autres difficilement accessibles vers le sous-traitant. Cela impacte les activités mobile et Environnement technique (EVT). La montée en compétence des techniciens RS (réseaux structurants) doit être progressive et accompagnée. La direction nous a informés que cette nouvelle répartition n'impacterait pas les volumes d'activités mais nous resterons vigilants afin que le volume d'activité RS par site ne diminue pas. Une information en REI sur le sujet n'est pas suffisante et la CFE-CGC souhaite un point lors d'une future CSSCT afin de mesurer tous les impacts humains et organisationnels de ce projet. Ce projet va également impacter le contrat Primo de 2023 sur la partie mobile. Pour rappel ce projet avait pour but de laisser certaines zones d'activités RS à un sous-traitant. La première conséquence de cette décision avait été de revoir les astreintes avec regroupement de zones. (Perte d'astreintes pour nos techniciens) Nous vous ferons grâce de nos multiples alertes au lancement de ce projet mais aujourd'hui force est de constater que nous faisons machine arrière. Le contrat Primo se terminant en fin d'année, nous souhaiterions connaître la position de la direction et le devenir de ce contrat sur l'environnement du fixe. En effet, un arrêt du contrat Primo et un retour des zones fixes sur nos équipes impacteraient directement les zones d'intervention en HNO (heures non ouvrées). La CFE-CGC est satisfaite de la volonté de réinternaliser certaines activités mais s'inquiète des zones d'interventions de nos techniciens RS qui pourraient s'agrandir !! Là aussi la CFE-CGC souhaite être informée à minima en CSSCT sur les futures décisions qui pourraient être prises.

Il semblerait également que l'accord télétravail ait été modifié. En effet, dans le département AMC (Animation Métier et Evolution des Compétences) le nombre de jour de télétravail est fonction de la détention d'une voiture de service. Pour être clair, vous utilisez une voiture de pool, vous avez droit à 8 jours de TT par mois. En revanche vous avez une voiture de service vous n'avez plus droit qu'à 4 jours de TT par mois. Depuis quand cette règle a t-elle été ajoutée ? Est-il prévu de généraliser cette pratique à tous les personnels qui possèdent une voiture ? Inversement un PADC (partenaire apprentissage développement des compétences) qui renoncerait à 1 jour de TT par semaine se verrait-il attribuer une voiture de service ?

Enfin nous souhaitons vous alerter sur le mal être grandissant de salariés qui se sont positionnés sur des postes à évolution D'bis (IDR/pilote opérations/Spécialiste solutions). Des engagements avaient été pris pourtant à date des salariés attendent toujours leurs promotions. « Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent » mais aujourd'hui les managers changent, les règles du jeu évoluent et les engagements du départ deviennent caduques !! Cerise sur le gâteau, les promotions D'bis seraient gelées à la DTOF Infra Occitanie !! Ce n'est pas entendable !! Le mal être est grandissant et la démotivation présente face à ces engagements non tenus. La CFE-CGC demande un traitement rapide de ces situations.

Merci pour votre écoute.

François Kany, Représentant Syndical au CSE DO GSO
Olivier Berger, Elu Titulaire au CSE DO GSO

VOS REPRESENTANTS CFE- CGC ORANGE	Élus CSE : Abdelkrim DAOUADJI Madeleine ICONOMOFF Thierry BERNADOTTE Blandine BARTHES	Olivier BERGER Valérie VINCENT Daniel LAFFARGUE Nadine BEMER	Commissions CSE : Emploi Formation Egalité pro : Gaëlle BALESTE / Isabelle MANAS Commission Handicap: Madeleine ICONOMOFF/ Yannick GRAFTEAU Commission ASC: Edmond RAPIN / Sophie GODEFROY Commission Restauration : Farid BENALI Commission des marchés : Nadine BEMER Commission Emploi et Formation : Olivier BERGER / Thierry BERNADOTTE Projets Economie Evolution des marchés : Daniel LAFFARGUE/ Sébastien MULLER Représentant syndical : François KANY
--	--	--	---



Vos correspondants

PELISSOU Nicolas
KANY François
BERGER Olivier

06 85 11 02 34
06 73 37 90 28
07 72 35 02 78

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

